



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Le Marathon Vert Rennes School of Business rassemble un public nombreux sur un espace délimité, ayant par la force des choses un impact non négligeable sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre suivant les modes de transport empruntés, production de déchets, consommation des ressources naturelles.

Le Marathon Vert Rennes School of Business s'engage dans une démarche de développement durable, il est soucieux d'être acteur aux côtés des institutions publiques : déplacements, énergie, déchets, eau, insertion... L'évènement souhaite maintenir une organisation respectant l'environnement et l'Homme.

L'Association Sportive Rennes Cap Malo, organisatrice du Marathon Vert Rennes School of Business développe une démarche éco-citoyenne avec la mise en œuvre d'éléments du développement durable.

Par la promotion des valeurs du sport et la sensibilisation des coureurs et des bénévoles au développement durable, le Marathon Vert Rennes School of Business est un « événement citoyen et responsable ». Chaque kilomètre parcouru = un arbre planté, pour les 6 épreuves avec la Fondation Yves Rocher.

Article 1 : ORGANISATION

Le Marathon Vert Rennes School of Business, est un événement qui regroupe six épreuves de course ou de marche avec un chronométrage individuel. Un marathon, un marathon en duo, un marathon en relais (4 coureurs), une course féminine, une marche mixte et un 10 km. Ces 6 épreuves se déroulent dans la ville de Rennes.

L'édition 2024 du Marathon Vert Rennes School of Business est organisée le 26 et 27 octobre 2024 sous l'égide de l'Association Sportive Rennes - Cap Malo (association loi 1901 affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme), inscrite sous le N°W353008825 à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine : son siège social se situe à l'Espace Performance, Bâtiment N, 35769 Saint-Grégoire cedex.

En 2024, le Marathon Vert Rennes School of Business organise sa 13^{ème} édition et sera support des Championnats de Bretagne de Marathon.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 2 : VOS ENGAGEMENTS

Cet article a pour but de sensibiliser les participants dans leurs activités sportives, leurs accompagnateurs et bien sûr les spectateurs, au développement durable.

En tant que participant, vos 8 engagements se déclinent notamment autour des actes suivants :

- o Respecter les villes traversées en prenant conscience que ce sont des espaces partagés par tous.
- o Respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable et équitable.
- o Respecter les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant le parcours.
- o Prendre conscience que vos actes ont une incidence directe sur l'environnement et agir en connaissance de cause.
- o Vous engager à être responsable de vos faits et gestes avant, pendant et après votre participation au Marathon Vert Rennes School of Business.
- o Privilégier lors de votre déplacement à l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires.
- o Utiliser chaque fois que possible les containers destinés à recueillir les déchets (bouteilles, gobelets...), et ceci au plus près des ravitaillements pour faciliter le travail des bénévoles et le tri des déchets.
- o N'absorber aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement votre capacité physique ou mentale durant l'épreuve.

Article 3 : PARCOURS ET HEURES DE DÉPART

- › Le tracé du parcours de 42,195 km est mesuré conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA), avec un dénivelé de 0 m par kilomètre entre le départ et l'arrivée, numéro d'homologation en cours. Le Label international est attribué à l'épreuve du marathon qualificative pour les Championnats de France de Marathon 2025, support des Championnat de Bretagne 2024.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

- › Les parcours du Marathon Duo McDonald's et du Marathon Relais Ouest-France sont identiques au parcours du Marathon, le duo est séparé en 2 au niveau du semi-marathon et le relais est divisé en 4 étapes avec pour les 2 épreuves un regroupement des relayeurs au niveau de la Place de la République pour finir ensemble (non obligatoire).
- › L'épreuve de la Féminine Yves Rocher se déroule sur un parcours de 5 km mesuré et est label régional.
- › La Marche Familiale Yves Rocher se déroule sur un parcours de 5km.
- › L'épreuve du 10 km Lamotte mesuré est label international FFA.

Les détails des parcours sont consultables sur le site internet de l'épreuve (www.lemarathonvert.org).

Les départs du marathon, du duo McDonald's et du relais Ouest-France auront lieu le dimanche 27 octobre 2024 à 9h00 - Mail François Mitterrand à Rennes.

Les départs de la 5 km Féminine Yves Rocher et de la Marche Familiale auront lieu à 20h00 et celui du 10km Lamotte à 21h00 le samedi 26 octobre 2024 - Mail François Mitterrand à Rennes. Les participants s'engagent à ne pas anticiper les départs et à parcourir la distance complète des différentes épreuves avant de franchir la ligne d'arrivée située sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Rennes.

Article 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Conformément aux articles L231-2/L231-3 du code du sport, toute participation à une épreuve du Marathon Vert Rennes School of Business est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- › d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- › ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA :



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- › ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »). Il est désormais possible de fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière : <https://pps.athle.fr/> Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Les Engagés né(e)s après le 27 octobre 2006, mineurs à la date de l'épreuve, devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à joindre lors de l'inscription. Concernant l'attestation sur l'honneur, l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour le marathon né(e)s en 2005 ou avant, pour le marathon duo né(e)s en 2007 ou avant, pour le marathon relais né(e)s en 2009 ou avant, pour la féminine née(s) en 2011 ou avant, pour la marche familiale né(e)s en 2018 ou avant, le 10km né(e)s en 2009 ou avant.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour la marche familiale, pas de certificat médical ni même d'attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé car pas de classement. Il est interdit de courir dans l'épreuve de la Marche Familiale. Aucune poussette autorisée.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les marcheurs ne sont pas autorisés à participer aux marathon, duo, relais, 10 km et la course féminine.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces Suivantes :

- o Bulletin d'engagement officiel dûment complété,
- o Paiement des droits d'engagement électronique ou par chèque à Klikego,
- o Certificat médical ou attestation ou copie de votre licence FFA pour la saison 2024/2025.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Prendre part à une course hors-stade ou marche relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Article 5 : ENGAGEMENT ET DROITS D'ENGAGEMENT (location puce comprise)

Droits d'engagement Marathon OPEN :

57 euros (54 euros pour les licenciés FFA) jusqu'au 31 décembre 2023, 62 euros (59 euros pour les licenciés FFA) jusqu'au 30 juin 2024, 67 euros (64 euros pour les licenciés FFA) jusqu'au 1^{er} septembre 2024 et 72 euros (69 euros pour les licenciés FFA) jusqu'au 15 octobre 2024.

Droits d'engagement Marathon Duo Mc Donald's : 64 euros pour 2 jusqu'au 15 octobre 2024.

Droits d'engagement Marathon Relais Ouest-France : 100 euros challenge open, challenge étudiants et 290 euros challenge entreprises.

Droits d'engagement 5 km Féminine Yves Rocher : 13 euros (11 euros pour les licenciés FFA) et Marche Familiale Yves Rocher : 13 euros.

Droits d'engagement 10 km Lamotte : 17 euros (15 euros pour les licenciés FFA) jusqu'au 15 octobre 2024.

Inscriptions limitées à 3000 marathoniens, 750 duos pour le marathon duo, à 1200 coureuses sur la course féminine, à 800 marcheuses et marcheurs sur la Marche Familiale, à 850 équipes pour le relais et 3000 coureurs pour le 10 km.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement sauf pour les motifs suivants : en cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès familial, événements professionnels, mutation, sous réserve de souscription à l'assurance annulation facultative. En cas d'annulation pour cause COVID-19, les inscriptions seront remboursées ou reportées pour l'édition 2025.

Un certificat médical ou justificatif faisant foi devra être adressé au Marathon Vert Rennes School of Business à Klikego au plus tard le 14 octobre 2024, cachet de la poste faisant foi.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Pour tout remboursement, uniquement pour le Marathon, 15€ de frais de dossier seront soustraits du montant à rembourser. ex : dossard à 57€ + 5€ d'assurance annulation, total à rembourser 47€. Si souscription à l'assurance annulation, remboursement du package (hôtel + dossard) si le certificat médical ou le justificatif faisant foi est envoyé à l'Association Sportive Rennes Cap Malo avant le 7 octobre 2024. Après cette date, seule la partie du dossard sera remboursée.

S'il n'y a pas de souscription à l'assurance annulation, le package ne sera pas remboursé.

Les transferts d'inscriptions sont formellement interdits. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment sur toutes les épreuves.

Article 6 : PARTICIPATION DES ATHLÈTES ÉTRANGERS*

La participation des coureurs étrangers est admise dans les conditions fixées par l'article 3.3.1 des règlements généraux de la FFA. Les participants de nationalité étrangère sont tenus de fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA ou le même type de certificat médical, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française ou anglaise.

*en attente des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement (article valable avant le Covid)



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité ou licence en cours de validité sur l'esplanade Charles de Gaulle.

Obligation de porter le dossard (devant sur le torse) pendant la course. Pas de retrait des dossards le dimanche matin.

Article 8 : ENVOI DES DOSSARDS

Les participants peuvent souscrire à cette option facultative payante de 7€ jusqu'au 09 octobre 2024 inclus. Après cette date, il ne sera plus possible d'y souscrire et aucun envoi de dossard ne sera possible. Les dossards seront envoyés par voie postale aux participants avant l'événement au nom et adresse indiqués sur le site d'inscription au moment de l'inscription. Les participants ayant souscrit à cette option devront avoir complété leur dossier avant le 01 octobre 2024 au plus tard (téléchargement de la licence / certificat médical / attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé / autorisation parentale) pour recevoir leur dossard. A défaut, ils devront récupérer leur dossard aux lieu et dates mentionnés à l'article 7 ci-dessus et l'option ne leur sera pas remboursée. En cas de non réception du dossard au plus tard le 17 octobre 2024, le participant devra en informer immédiatement l'organisateur.

Article 9 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué par une société labellisée par la FFA (BREIZH CHRONO). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée à leur dossard. Elle sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de passage de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Les résultats seront validés par des juges arbitres désignés par la FFA. La décision de ces juges arbitres sera souveraine. Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, le jour même de la course au secrétariat.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Pour la Marche Familiale Yves Rocher, une puce électronique sera également fixée au dossard. Pas de classement pour la marche familiale.

Pour le Duo et le Relais, un dossard supplémentaire sera fourni avec une ceinture porte-dossard. La puce électronique est fixée sur ce dossard. Ce dossard fera office de témoin pour les passages relais.

Article 10 : TEMPS

Les participants disposent d'un temps maximum de 5h30 pour effectuer le parcours du **marathon** jusqu'à la ligne d'arrivée. A mi-parcours les coureurs seront arrêtés après 2h40 de course par un membre de l'organisation qui aura autorisé pour mettre hors course ce coureur, il en est de même pour le 30^{ème} kilomètre où les coureurs seront arrêtés à partir de 4h00. Les participants du **marathon duo et du marathon relais** disposent de 5h00 pour effectuer le parcours.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Temps limite pour la marche familiale : 1h00

Article 11 : RÉCOMPENSES ET PRIMES

Les podiums de remises des récompenses auront lieu à l'arrivée sur l'esplanade Charles de Gaulle après chaque épreuve. Tout coureur qui ne se présente pas à ces protocoles est considéré comme renonçant à toute récompense.

Le coureur bénéficiera de la récompense la plus avantageuse de celles auxquelles les classements lui donneraient droit, pas de cumul possible. Les récompenses non réclamées par le coureur seront automatiquement données au coureur suivant dans le classement correspondant. Les primes, uniquement pour le marathon, seront envoyées par courrier uniquement après le résultat des contrôles anti-dopage.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Le simple fait de participer au Marathon Vert Rennes School of Business implique l'acceptation pure et simple du règlement des tirages au sort éventuels des jeux ou animations du 22 octobre 2024. Tout refus devra être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom et adresse.

Pour les Podiums du Marathon, seront récompensés les 3 premiers, 3ers hommes et femmes scratch et Bretagne.

En individuel, pour les autres catégories uniquement les 1ers de chaque catégorie.

Titre par équipe Bretagne sur 4 coureurs : idem 2023

Article 12 : RECOMPENSES - CLASSEMENTS hors marathon

3 types de catégories pour le relais : récompenses pour les 3 premières équipes de chaque catégories et challenges.

- o scratch (équipes composées de 4 coureurs).
- o femmes (équipes composées de 4 femmes).
- o mixtes (équipes composées d'hommes et de femmes, au minimum 2 femmes.)

Les catégories donneront lieu à un classement séparé. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

- o Challenge Open (clubs et associations).
- o Challenge étudiants.
- o Challenge entreprises.

Le marathon duo est ouvert à tous les duos mixtes, féminins ou scratch (3 premiers de ces catégories récompensés).



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 13 : LES RAVITAILLEMENTS*

Les points de ravitaillement, seront disponibles tous les 5 kms sur le parcours du Marathon et sur le 10km Lamotte.

Ravitaillement à l'arrivée pour tous les participants.

Vous y trouverez des gobelets d'eau, fruits et gâteaux, sur le parcours du marathon ainsi qu'à l'arrivée.

Boissons énergétiques antioxydantes bio « Meltonic » à disposition pour le Marathon à partir du 10^{ème} Kilomètre.

*en attente des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement (article valable avant le Covid)

Article 14 : LES SAS DE DÉPART POUR LE MARATHON ET 10KM

SAS MARATHON

Des Sas seront installés au départ en fonction des performances des marathoniens afin de fluidifier le départ et ne pas gêner les participants. Accès contrôlés pour 3 sas. Sas Super Élite : -2h30 hommes et -2h50 femmes, Sas élite : - 2h40 hommes et - 3h00 femmes , un Sas Préférentiel : -3h00 hommes et -3h20 femmes. La demande devra être faite à l'organisation avec un justificatif de performance 2023/2024.

SAS 10 KM

Des Sas seront installés au départ du 10km en fonction des performances des athlètes afin de fluidifier le départ et ne pas gêner les participants. Accès contrôlés pour 4 sas. Sas Super Élite : -30'30 hommes et -36'00 femmes; Sas élite : -33'30 hommes et -40'00 femmes, un Sas Préférentiel : -36'00 hommes et -44'00 femmes ; un Sas -40min. La demande devra être faite à l'organisation avec un justificatif de performance 2023/2024.)



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 15 : SÉCURITÉ - SANTÉ - SECOURS*

En vue de définir un parcours offrant le maximum de sécurité aux concurrents, les services compétents (Préfecture, Municipalités, Police, Gendarmerie, Secouristes...) ont validé le parcours de la course.

Leur rôle et les critères de leur désignation sont définis à l'article R. 411-31 du Code de la Route, et leurs équipements par l'arrêté du 26 août 1992 portant application du décret N°92-753 du 03 août 1992, relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur la voie publique.

La sécurité routière sera assurée par les forces de police, les bénévoles de l'événement et le service médical par une association de secours agréée.

Des médecins urgentistes présents sur les postes de secours pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Son dossard et sa puce lui seront alors retiré signifiant sa mise hors course.

*en attente des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement (article valable avant le Covid)

Article 16 : ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Marathon Vert Rennes School of Business. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. (Art. L331-9 et suivants du code du Sport, Art. A331-24 et A. 331-25 du code du sport).

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi sur les biens personnels des participants, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 17 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au Marathon Vert Rennes School of Business chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.

Article 19 : CIRCULATION SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, trottinettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, santé et secours. En application de l'article 20 du règlement de la CNCHS tout accompagnateur en vélo ou autres est interdit sous peine de disqualification de l'athlète.

Article 21 : ANTIDOPAGE

Les coureurs sont susceptibles de satisfaire à un contrôle antidopage.

Les participants aux courses Hors Stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230 et suivants du Code du Sport.



Le Marathon Vert Rennes School of Business

DEVENIR UN « ECO-COUREUR »

CHARTRE DE L'ÉCO COUREUR

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU MARATHON VERT RENNES
SCHOOL OF BUSINESS

Article 22 : HANDISPORT

Le départ de la course sera effectué à 9h05. Seuls les joëlettes et fauteuils hippocampes sont autorisés sur l'événement.

Article 23 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité. Seule l'annulation de l'édition 2024 pour raison de Covid-19 pourra permettre le remboursement des droits d'inscription ou leur report pour l'édition suivante en 2025.

Article 25 : APPROBATION

La participation au Marathon Vert Rennes School of Business implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment et quelles que soient les raisons.

Article 26 : CONTRAINTES SANITAIRES

L'organisation devra s'adapter selon les autorisations et les contraintes sanitaires qui s'imposeront et devra travailler sur un nouveau protocole en relation avec la Fédération Française d'Athlétisme, la préfecture et les communes traversées, pour assurer la sécurité de tous. L'association tiendra informée régulièrement les coureurs, partenaires et bénévoles selon les différents avancements et prises de décisions avant la manifestation. Les règles imposées devront être respectées par tous les coureurs et marcheurs afin de participer aux courses ou marches.